



**DEMANDE D'UN PERMIS SPÉCIAL POUR UN CAMION-TRACTEUR ET UNE SEMI-REMORQUE
À QUATRE ESSIEUX AVEC UN ESSIEU AUTOVIREUR POUR TRANSPORTER DES PRODUITS**

SECS EN VRAC ET LES PRODUITS NC-LL

(MBV Maximum 54 000 kg – 55 500 kg)

NC-DB

ENVOYER À:

**Bureau de Permis Spéciaux
Direction de la Politique des Transports
Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (NB) E3B 5H1**

**FAX: (506) 444-4488
Courriel :
permis.speciaux@gnb.ca**

Frais: 50 \$/année

Nom du propriétaire enregistré: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Prov.: _____ Code postal: _____

Téléphone: (_____) _____ Télécopieur: (_____) _____

SEMI-REMORQUE:

▶ Marque: _____ ▶ Année: _____

▶ No. de série au complet: _____

▶ No. de plaque: _____ ▶ Province où enregistré: _____

Est-ce que la semi-remorque se conforme aux exigences ci-dessous ? Oui Non

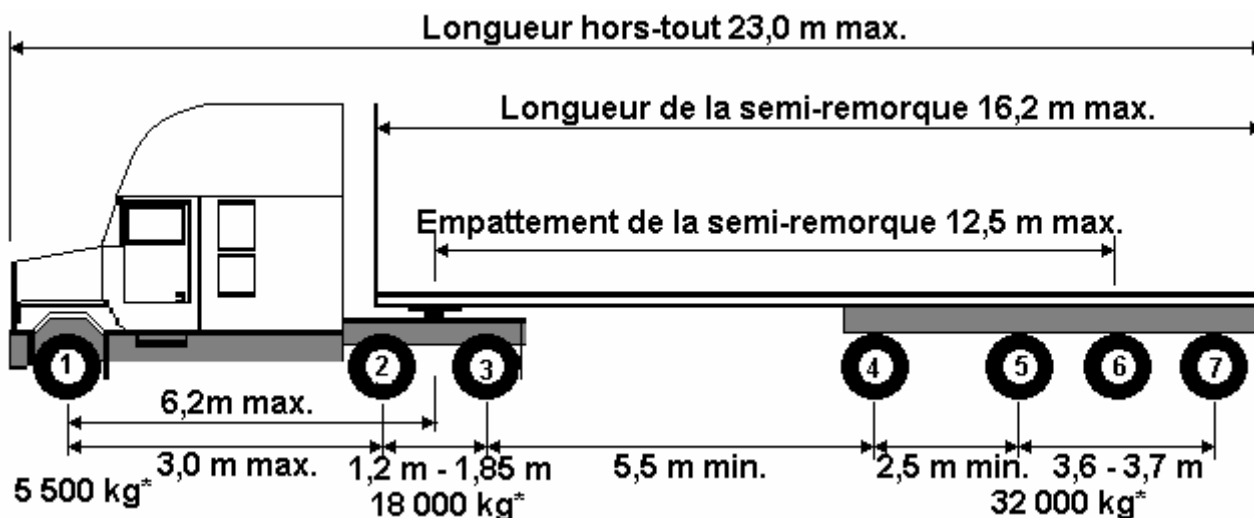
- Le groupe d'essieux 5, 6 et 7 de la semi-remorque doit être un tridem employant un système de suspension à l'air.
- L'essieu 4 doit être relié au groupe d'essieux 5, 6 et 7 par un system pneumatique.
- La suspension de la semi-remorque pour les essieux 4, 5, 6, et 7 doit équilibrer la charge entre chaque essieu adjacent de la semi-remorque à 1000 kg près.
- L'essieu 4 doit être un essieu autovireur.
- L'essieu autovireur peut être muni de pneus simples ayant une largeur minimale de 365 mm ou de pneus jumelés.
- L'essieu autovireur peut être relevable, mais les commandes manuelles ou à distance pour soulever ou abaisser l'essieu autovireur doivent se trouver sur la semi-remorque seulement, sauf pour une semi-remorque conçue pour transporter des produits forestiers bruts, auquel cas les commandes peuvent être dans la cabine du conducteur.
- Une semi-remorque peut être munie d'une commande automatique pour soulever l'essieu autovireur lorsque le véhicule fait marche arrière.
- Le camion-tracteur peut être équipé de commandes manuelles pour permettre au conducteur de soulever l'essieu autovireur afin d'assurer une traction de l'essieu moteur en cas d'urgence mais seulement si les commandes ne sont activées que si les feux de détresse le sont. Les commandes doivent comprendre un dispositif qui empêche le soulèvement de l'essieu à plus de 60 km/h.

- La semi-remorque à quatre essieux doit être munie d'un dispositif qui affiche correctement le poids total en kilogrammes sur les essieux de la semi-remorque ou d'un dispositif et d'un tableau ou d'un graphique qui permettent de lire et d'obtenir facilement le poids exact total en kilogrammes sur les essieux de la semi-remorque.

Le tracteur et la semi-remorque doivent être conformément à soit le diagramme 1 ou 2 ci-dessous.

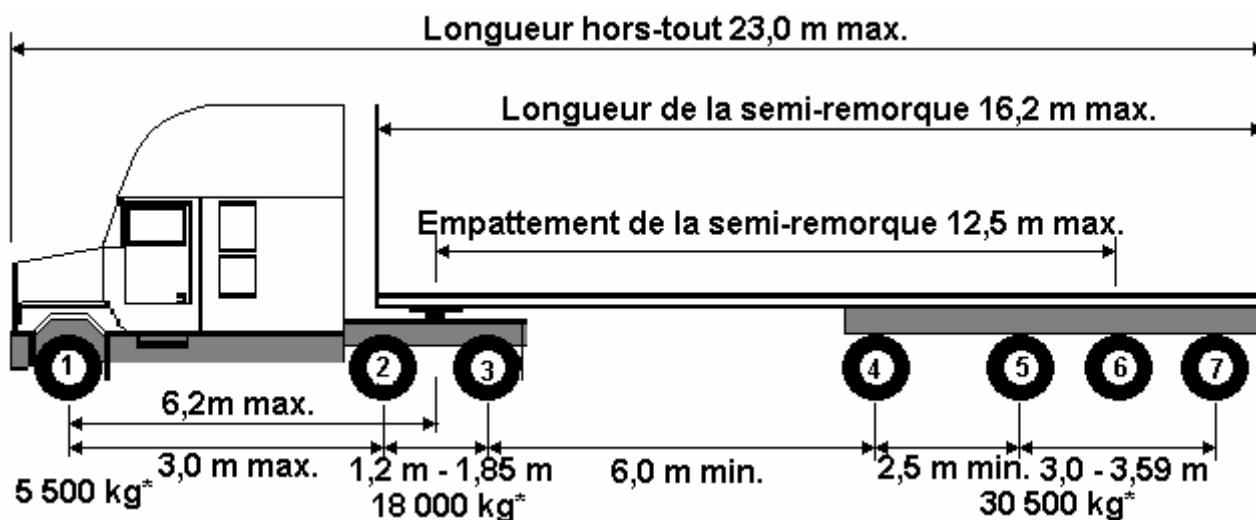
SVP choisissez un diagramme par demande qui se conforme à vos configurations :

- Véhicule # 1 – MBV = 55 500 kg maximum* Essieu 4 : pneus simples doubles



***NOTA : Aucune allocation de poids ne sera permise au-delà de ces valeurs**

- Véhicule # 2 – MBV = 54 000 kg maximum* Essieu 4 : pneus simples doubles



***NOTA : Aucune allocation de poids ne sera permise au-delà de ces valeurs**

NOTA: Pour chaque diagramme Véhicule 1 et Véhicule 2 ci-dessus:

- Toutes les autres dimensions du véhicule doivent se conformer au règlement 2001-67.
- Tous les essieux, sauf l'essieu directeur et le quatrième essieu, doivent être munis de pneus jumelés.
- Tous les essieux de la remorque doivent utiliser une suspension pneumatique qui égalise la charge entre chaque essieu adjacent de la semi-remorque à 1000 kg près.
- Les quatre essieux de la semi-remorque doivent être déployés lorsque la remorque est chargée et en marche.

«Produits secs en vrac» désigne des solides secs non emballés qui coulent librement et sont chargés sans être placés dans des boîtes ou des sacs ou sans être arrimés manuellement. Voici des exemples de vrac sec : sable, gravier, grains, potasse, sel, sucre, agrégats, charbon, copeaux de bois, poudre de ciment, produits chimiques (fertilisants, granules et agglomérés de plastique, poudre de résine), produits comestibles secs (granulés de luzerne, granulés d'agrumes, aliments du bétail, farine, moulée, graines, féculés) et produits miniers en vrac (minerais, sel).

«Produits NC-LL» incluent le bois rond ou des billots chargés longitudinalement, des copeaux de bois et des déchets de bois combustibles (« hog fuel »)

Les véhicules doivent être enregistrés pour les masses accordées sur le permis.

Détails de paiement (ne pas envoyer d'argent comptant par le courrier) :

Argent comptant Chèque ou mandat de poste VISA Mastercard

Numéro de la carte de crédit :

Date d'expiration (mm/aa) :

Envoyer le permis à : Compagnie (fournir le numéro de télécopieur s'il est différent de celui ci-haut.)

Balance District Bureau de SNB Localité:

Je demande par les présentes un permis spécial pour conduire un camion-tracteur et une semi-remorque à quatre essieux, tels que décrit ci-dessus, pour circuler dans la province du Nouveau-Brunswick, pour transporter SEULEMENT des produits secs en vrac.

Je comprends que ce permis, s'il est émis, expirera un an de la date d'émission. Pendant la durée dudit permis spécial, ce véhicule peut être vérifié quant à la sécurité et à la répartition des masses. Je comprends aussi qu'une évaluation de sécurité de transporteur insatisfaisante peut être un motif pour ne pas émettre un permis ou pour l'annulation postérieure dudit permis.

Je reconnais que j'ai lu et compris les conditions et les exigences contenus dans cette demande et j'atteste que les informations fournies sur cette demande sont vraies et correctes.

Nom (Imprimer): _____

Signature : _____ Date : _____